

***Politique d’art public de la Ville de Saguenay***

**Banque d’artistes**

Les objectifs de la politique d’art public de la Ville de Saguenay sont :

* Constituer une collection d’œuvres d’art à l’image du dynamisme artistique et culturel de la Ville;
* Sensibiliser les citoyens(nes) à la présence de l’art dans les endroits publics;
* Conserver et mettre en valeur les œuvres d’art public dont la Ville est propriétaire;
* Favoriser la reconnaissance et le rayonnement des artistes professionnels(les) et en émergence.

**Deux volets principaux de la politique touchant l’inscription des artistes au fichier :**

* **Intégration des arts à l’architecture et à l’environnement des bâtiments et des sites publics municipaux :**

Le processus consiste à définir la nature et l’emplacement de l’œuvre, à choisir les artistes invités(es) à soumettre une œuvre, à évaluer les propositions et à recommander la réalisation de l’œuvre retenue;

* **Acquisition d’œuvre d’art public :**

La procédure reliée à cette politique d’acquisition s’appuie sur des critères bien définis et vise à assurer

l’évaluation des propositions d’œuvres déjà existantes, qu’il s’agisse de dons, de legs, d’achats ou d’échanges.

**Modalités d’inscription au « Fichier des artistes de la Ville de Saguenay »**

|  |
| --- |
| **Période d’inscription et de mise à jour du dossier**  **Exceptionnellement en 2021 : du 25 janvier au 15 mars 2021**  **Les dossiers sont valides pour une période de 3 ans** |

**Conditions d’admissibilité**

Un comité d’art public formé d’un élu municipal, de deux spécialistes en arts visuels, nommés par le Conseil des arts de Saguenay, et d’administrateurs municipaux analyse les dossiers en fonction des conditions décrites ci-dessous.

L’artiste doit :

* Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent;
* Preuves à l’appui :

Avoir sa résidence principale à Saguenay depuis au moins 24 mois

ou avoir un atelier d’artiste à Saguenay depuis au moins 24 mois

ou être un artiste originaire de la Ville de Saguenay, c’est-à-dire de l’un ou l’autre des trois arrondissements actuels, y être né(e) et y avoir résidé(e) au moins 2 ans;

* Avoir le statut d’artiste professionnel(le), tel que décrit sommairement ci-dessous :
  + 1. Se déclarer artiste professionnel(le);
    2. Créer des œuvres pour son propre compte (rémunération grâce à la vente de son art);
    3. Exposer, produire, représenter en public ou être mise en marché par un diffuseur dans un contexte professionnel;
    4. Recevoir de ses pairs (autres artistes professionnels(les)) des témoignages de reconnaissance   
       en tant que professionnel(le).
* Démontrer qu’au cours des 8 dernières années, l’artiste a rempli la condition suivante :
  + 1. Réaliser au moins **une** exposition (individuelle ou collective) dans un contexte professionnel   
       de diffusion publique ou privée (par exemple, en galerie d’art)

**OU**

* + 1. Produire au moins **une** œuvre d’art public
* En plus du point précédent :

Démontrer qu’au cours des 8 dernières années, l’artiste a rempli l’**une** des conditions suivantes :

* + 1. Avoir tenu une exposition individuelle;
    2. Avoir participé à une exposition collective;
    3. Avoir produit une œuvre d’art public dans un contexte d’intégration d’œuvre d’art;
    4. Avoir obtenu une bourse de l’un des conseils des arts (de Saguenay, du Québec ou du Canada)   
       dans l’un ou l’autre des volets suivants : recherche et création, studios et ateliers-résidences;
    5. Se représenter soi-même professionnellement ou être représenté et mis en marché par un diffuseur professionnel.

Afin d’obtenir une représentation la plus qualifiée possible selon les besoins exprimés, nous avons divisé la banque d’artistes en deux catégories : le groupe **2D** pour les artistes produisant des œuvres bidimensionnelles et en relief (éléments peu saillants) et le groupe **3D** pour les artistes produisant des œuvres en trois dimensions et en relief (éléments modelés en forte saillie). Évidemment, pour les artistes pratiquant dans les deux catégories, ils et elles peuvent se retrouver dans les deux groupes.

**Modalités d’inscription**

* Compléter le formulaire d’inscription (ne pas oublier d’indiquer si vous vous inscrivez au volet intégration et/ou au volet acquisition);
* Présenter un dossier visuel qui contient 10 images numériques d’au moins **5** œuvres différentes et existantes (non obligatoire d’être issues d’un programme) ayant été réalisées il y a moins de 5 ans;
* Une partie du dossier visuel peut être montrée à partir d’extraits vidéo : maximum de 3 extraits de 15 secondes;
* La description ou la légende des œuvres présentées doit obligatoirement afficher les éléments d’information suivants : titre de l’œuvre, année, dimensions, matériaux, contexte de réalisation (art public, exposition, atelier, privé, etc.), localisation (lieu d’exposition permanente, lieu privé, etc.);

**Modalités de mise à jour** (au bout d’une période de 3 ans)

* Compléter à nouveau le formulaire d’inscription en s’assurant de mettre ses informations à jour, notamment la biographie et la démarche artistique;
* Présenter au moins **3** nouvelles œuvres réalisées sur une période de **3** ans dans un nouveau dossier visuel contenant au minimum **6** images numériques.

**Directives concernant le dossier visuel**

* Les fichiers doivent être présentés en ordre chronologique;
* Si l’artiste s’inscrit aux deux groupes (2D et 3D), il doit s’assurer que chaque dossier visuel est différent et qu’il est représentatif du groupe choisi;
* Les photos ne doivent pas inclure des œuvres d’autres artistes;
* Chacune des photos sont d’un poids d’au moins 1 Mo et d’une résolution d’environ 128 dpi;
* Assurez-vous de varier la nature des œuvres présentées pour couvrir le spectre de votre pratique.

À titre de référence, tel que décrit dans le formulaire d’inscription, voici les techniques et les matériaux fréquemment utilisées :

TECHNIQUES :

|  |  |
| --- | --- |
| □ Dessin / Peinture | □ Sculpture |
| □ Sérigraphie | □ Coulage |
| □ Photographie | □ Fonte |
| □ Infographie / Impression numérique | □ Soudure |
| □ Tissage | □ Maçonnerie |
| □ Gravure | □ Bas relief |
| □ Mosaïque | □ Moulage |
| □ Collage / Encollage | □ Taille directe |
| □ Vitrail / Émail | □ Taille de pierres |
| □ Assemblage / Modelage | □ Art du feu |

MATÉRIAUX :

|  |  |
| --- | --- |
| □ Papier / Carton | □ Fibre de verre |
| □ Peinture | □ Céramique / Porcelaine |
| □ Acrylique | □ Aluminium |
| □ Pastel / Encre | □ Cuivre / Zinc |
| □ Glaçure / Laque | □ Métal / Plomb / Étain |
| □ Tissus / Laine | □ Acier / Fer |
| □ Plastique / Vinyle | □ Granit / Marbre |
| □ Plexiglass | □ Ciment / Argile |
| □ Bois | □ Béton |
| □ Verre | □ Pierre / Grès |